

Article paru le 30 novembre 2021

Comment se trient les déchets dangereux

Lors de la Semaine européenne de la réduction des déchets, du 20 au 27 novembre, la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance a organisé des animations gratuites dans les déchetteries de son territoire.

Samedi, à la déchetterie de Vinzier, on pouvait s'informer sur le tri des produits présentant un danger pour la santé et l'environnement. Ils sont dits "DDS" (déchets diffus spécifiques) et nécessitent une collecte et un traitement spécifique, qu'ils soient vides ou avec reste, souillés. Il s'agit de produits d'entretien de véhicule, piscine et maison, bricolage et décoration, barbecue/cheminée, jardinage. Les radiographies sont hors circuit EcoDDS.

Dans chaque déchetterie, un conteneur-armoire, non accessible au public, permet de stocker ces DDS. Devant, à la disposition du public, se trouvent des caisses où l'on peut les déposer. Les agents des déchetteries les dispatchent ensuite dans des bacs rouges, selon leur nature. Les professionnels peuvent les déposer eux-mêmes dans des caisses bleues. Certains produits partent dans un laboratoire pour analyse.

Pour les déchets dangereux dits spécifiques, le bon geste, c'est d'aller dans les déchetteries réparties sur le territoire de la CCPEVA. Les agents y sont formés régulièrement et informent volontiers.

Plus d'infos sur www.mesdechetspecifiques.com ou www.cc-beva.fr.



Jérôme Chessel, ambassadeur du tri, est venu tenir un stand samedi à la déchetterie de Vinzier (ici avec Cindy Dubois, gardienne du site dont le responsable est André Feray. Photo Le DL / L. G.



Jérôme Chessel, ambassadeur du tri est venu tenir un stand, ici avec Cindy Dubois, gardienne à la déchetterie de Vinzier, dont le responsable est André Feray. (photo L. G.) Photo Le DL / L. G.